

Programme détaillé : Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

1. Public visé

Toute personne motivée et faite pour travailler dans l'aide à la personne, que ce soit des enfants, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

2. Objectif de la formation

Préparer un diplôme d'état de niveau V d'Accompagnant Educatif et Social, avec une des spécificités choisies :

- accompagnement de la vie à domicile,
- accompagnement de la vie en structure collective,
- accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

3. Moyens pédagogiques et techniques

- Cours assurés par des formateurs et des professionnels,
- Echanges et débats avec des supports vidéos,
- Mise en situation réelle grâce aux pratiques faites en salle de travaux pratiques avec du matériel adapté.

4. Modalités d'évaluation

Organisation d'un examen blanc avant la validation des 4 domaines dans la spécialité choisie, au Centre de formation et sous contrôle de la D.R.D.J.S.C.S., qui délivre le diplôme.

- un enseignement généraliste en centre de formation (tronc commun environ 357 h),
- un enseignement spécialisé en centre de formation (selon la spécialité choisie environ 147 h),
- 2 ou 3 stages en milieu professionnel (840 heures au total).

5. Déroulement de la formation

Formation en centre de formation 525 heures* (dont 14 heures de positionnement et 7 heures de certification)				
DF	Intitulé du Domaine de Formation	Tronc commun	Spécialité	2 stages
1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 h	14 h	3 périodes dont une sur la spécialité obligatoire. Les personnes en emploi d'A.E.S. doivent effectuer un stage de 140 h dans une autre structure (pendant la période « spécialité » sur le calendrier).
2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98 h	63 h	
3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 h	28 h	
4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 h	42 h	
TOTAL		357 h	147 h	840 h

* Voir calendrier de la formation joint.

Le centre propose également, en plus, 24 h d'accompagnement personnalisé.

6. Sélection d'entrée en formation

L'accès à la formation est conditionné par la réussite aux 2 épreuves de sélection : une épreuve écrite et une épreuve orale dont les modalités et dates seront communiquées ultérieurement. Les tests sont gratuits. Les personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV ou plus ou diplôme du domaine sanitaire et social peuvent prétendre à la dispense de l'épreuve écrite.

Pour les personnes titulaires d'un DEAVS, DEAMP, DEAES ou mention complémentaire à domicile, et voulant valider une autre spécialité, les inscriptions peuvent se faire au maximum un mois avant le début des cours « spécialité » ; nous contacter pour date exacte. Cela représente 147 h de cours théoriques et 175 h de stage.

7. Contenu de la formation

La formation AES se compose de 4 domaines de compétences (DC), d'une durée totale de 525 heures, partagées entre un socle commun de 378 heures, dont 14 h de positionnement, et trois spécialités de 147 heures.

Le volume horaire par domaine se compose comme suit :

DC1 - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale (126 h de socle commun + 14 h de spécialité) : le développement de la personne tout au long de la vie dans ses différentes dimensions, les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social ; le rôle des services de l'Etat ; les associations et les opérateurs du secteur ; éthique et déontologie...

DC2 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité (98 h de socle commun + 63 h de spécialité) : l'observation et l'écoute ; les notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie ; l'ergonomie, l'aide à la mobilité et les transferts ; les techniques et les outils de communication verbale et non-verbale ; PSC1...

DC3 - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (63 h de socle commun + 28 h de spécialité) : travailler dans une équipe pluri-professionnelle ; transmettre des informations à cette équipe ; participer à l'élaboration du projet personnalisé en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement ; participer aux réunions...

DC4 - Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (70 h de socle commun + 42 h de spécialité) : contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux, faciliter l'accès de la personne à la vie citoyenne ; gérer des relations et des conflits ; utiliser des outils et des supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives...

8. Validation

Les dates/périodes d'examen figurent sur le calendrier de formation joint.

Socle 1 : écrit en 3 CCF répartis tout au long de la formation.

Socle 2 : oral.

Socle 3 : oral.

Socle 4 : exposé de projet à l'oral.

Les stages sont évalués dans chaque domaine.